

LUTTE CONTRE LE TERRORISME :

Le MATGLAC et la DECT de l'ONU renforcent leur coopération stratégique

#7



Hebdomadaire togolais satirique d'information et d'analyse | 20^{ème} année

N°830 du 25 mars 2026 - Prix 250 CFA

Libéré



L'actualité en continu, sur notre site internet www.magnan-libere.tg

Société

CÉLÉBRATION DE LA JIDF

Un souffle nouveau pour l'autonomisation de la femme à Tsévié #5



«Femmes Dévouées» rassemble les actrices du changement

National

DIRECTION DE LA COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTIE DU CONSEIL :

Le Faux et usage de faux de Monsieur Kaled Adeyemi #4



« J'ai le plaisir d'annoncer ma nomination en qualité d'Analyste Politique et Chargé de Communication à la Présidence du Conseil du Togo. Je me réjouis de contribuer au renforcement de la communication stratégique et de l'analyse des politiques publiques, au service de l'efficacité institutionnelle et des priorités nationales de développement » a écrit, samedi dernier, le sieur Adeyemi sur sa post LinkedIn.

RÉGLEMENTATION DE LA MICRO FINANCE ET RÉPRESSION DU FAUX MONNAYAGE

Les quatre objectifs poursuivis par le gouvernement togolais

#3



Une dynamique cohérente de modernisation et de sécurisation de l'architecture financière et monétaire

EXPLOITATION FORESTIÈRE ILLÉGALE :

Les forestiers ne dorment pas les nuits

Ce qui change dans l'exploitation et les coupes de bois dans les forêts au Togo



Carnet

INSTRUMENTALISATION POLITIQUE ?

Les déclarations du député Tchabouré GOGUÉ relèvent moins de la défense des principes républicains que d'une tentative grossière de manipulation de l'opinion. Remettons les faits à leur juste place.

La région des Savanes n'est pas une zone ordinaire. Elle est, depuis plusieurs années, en proie à une menace sécuritaire réelle, sérieuse et persistante. C'est précisément pour cela que l'Assemblée nationale a voté la prorogation de l'état d'urgence, afin de permettre aux Forces de Défense et de Sécurité (FDS) d'assurer efficacement la protection des populations. Et qui a voté contre cette mesure essentielle à la sécurité nationale ? Mme Adjamagbo-Johnson, seule contre tous. Dès lors, une question simple s'impose : par quelle logique peut-on s'opposer aux moyens de sécurisation d'une région... et prétendre ensuite s'y déployer librement comme si de rien n'était ? C'est plus qu'une incohérence. C'est une faute politique.

Les FDS, engagées nuit et jour pour contenir une menace que tout le monde connaît, n'ont pas vocation à servir de décor à des opérations politiques hasardeuses. Leur mission est claire : protéger des vies, pas accompagner des postures. Ce qui s'est passé à Dapaong n'est ni une dérive, ni un abus. C'est une mesure de responsabilité, dictée par un contexte sécuritaire exceptionnel.

Dans une zone sous état d'urgence :
- Les déplacements sensibles sont encadrés,

- Les rassemblements sont surveillés, - Et toute activité à portée publique peut avoir des implications sécuritaires.

Ignorer cela, c'est soit méconnaître la réalité du terrain, soit choisir délibérément de la nier. Quant aux accusations de "violation de la loi", elles sonnent creux. L'état d'urgence est un cadre légal. Et dans ce cadre, les FDS agissent conformément aux textes en vigueur.

Message clair aux Togolais : La sécurité nationale n'est pas un terrain de jeu politique. On ne peut pas :

- Refuser les moyens de protéger une population,
- Puis crier à l'injustice lorsque les dispositifs de sécurité s'appliquent. C'est une contradiction flagrante.

Hommage à nos Forces de Défense et de Sécurité :

Dans un contexte difficile, elles restent debout, professionnelles et engagées. Elles prennent des décisions parfois impopulaires, mais nécessaires. Préserver la vie des populations n'est pas négociable. Ce débat ne doit pas être détourné. La vraie question n'est pas : qui a été empêché de faire quoi ? La vraie question est : qui protège réellement les populations des Savanes, et qui joue avec leur sécurité ? Et sur ce point, les Togolais ne sont pas dupes.

COMMANDE PUBLIQUE :

Un appel d'offres suspendu après un recours contesté

Résumé : Le Comité de règlement des différends a suspendu un appel d'offres international dans le secteur de l'énergie après un recours introduit par la Société Générale d'Électricité, contestant le rejet de son offre. Jugé recevable, ce recours a entraîné l'arrêt immédiat de la procédure en attendant une décision sur le fond. Cette affaire illustre l'importance des mécanismes de régulation pour garantir transparence et équité dans les marchés publics au Togo.

À Lomé, la procédure d'attribution d'un marché stratégique dans le secteur de l'énergie connaît un coup d'arrêt. Le Comité de règlement des différends (CRD) a ordonné la suspension d'un appel d'offres international portant sur la fourniture de kits de branchements destinés au raccordement de nouveaux clients.

Une procédure sous tension dans le secteur énergétique

À l'origine de cette décision : un recours introduit par la Société Générale d'Électricité (SGE) Sarl U, contestant les résultats provisoires publiés par le ministère délégué chargé de l'énergie et des ressources minières.

Une contestation formelle après rejet de l'offre

Informée le 5 mars 2026 du rejet de son offre dans le cadre de l'appel d'offres n°001/MMRE/PRMP/IDEA/2024, la SGE a rapidement engagé une démarche contentieuse. Dès le lendemain, l'entreprise a déposé un recours gracieux auprès de l'autorité contractante.

Ce premier recours a été rejeté le 11 mars 2026, l'administration estimant la contestation non fondée. Une décision qui n'a pas satisfait la société requérante, laquelle a alors saisi le Comité de règlement des différends le 13 mars, dans le respect des délais légaux.

Un recours jugé recevable par le CRD

Après examen des pièces du dossier et des délais de procédure, le CRD a déclaré le recours recevable. L'instance a notamment relevé que la saisine avait été effectuée dans le délai réglementaire de trois jours ouvrables suivant la notification de la décision contestée, conformément à la législation en vigueur sur les marchés publics. Ce point procédural s'est révélé déterminant. En respectant strictement les exigences légales, la SGE a sécurisé l'examen de sa requête sur le fond.

Suspension immédiate de la procédure

Conséquence directe de cette rece-



tabilité : la suspension immédiate de la procédure d'appel d'offres. Le CRD a ordonné l'arrêt du processus jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue sur le fond du litige. Cette mesure vise à préserver l'équité et la transparence dans la passation des marchés publics, en évitant toute attribution contestée avant la résolution complète du différend.

Un enjeu de transparence et de régulation

Au-delà du cas spécifique, cette affaire met en lumière le rôle central des mécanismes de régulation dans les marchés publics au Togo. Le recours aux instances compétentes, comme le CRD, constitue un levier essentiel pour garantir l'égalité de traitement entre les soumissionnaires. La décision rendue est d'ailleurs immédiatement exécutoire, malgré toute voie de recours, soulignant la

volonté des autorités de faire respecter strictement les procédures en vigueur.

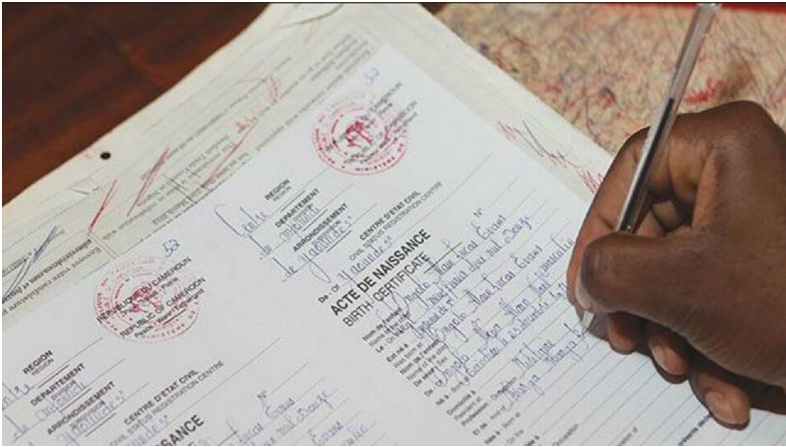
Notification et suite de la procédure

Le Directeur général par intérim de l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) est chargé de notifier la décision à l'ensemble des parties concernées, notamment la SGE, le ministère de l'énergie et la Direction nationale du contrôle de la commande publique. La décision fera également l'objet d'une publication officielle, renforçant la transparence du processus. Dans l'attente du jugement sur le fond, l'ensemble de la procédure reste gelé, laissant en suspens l'attribution de ce marché d'importance pour le développement des infrastructures électriques.

IDENTITÉ CIVILE

L'acte de naissance, clé d'accès aux droits

L'accès à l'identité civile comme levier d'émancipation des femmes togolaises. Pour de nombreuses femmes, notamment celles vivant en zones rurales ou dans le secteur informel, l'absence d'un acte de naissance empêche l'accès à des droits fondamentaux, de la santé à l'éducation, en passant par la participation économique et citoyenne. Conscient de cette réalité, l'État togolais multiplie les initiatives pour garantir l'accès des femmes à l'identité civile, plaçant ce droit au cœur de l'émancipation féminine.



La Journée internationale des droits des femmes, commémorée officiellement en différé le 9 mars 2026 à Lomé, a été l'occasion pour le Togo de rappeler son engagement concret. À cette occasion, 5 000 femmes issues des 39 préfectures du pays ont reçu leur acte de naissance. L'initiative vise à faciliter l'accès des femmes aux services administratifs, tout en renforçant leur participation à la vie économique et citoyenne.

L'acte de naissance, clé d'accès

aux droits

Un simple document peut ouvrir de grandes portes. L'acte de naissance reste le premier sésame pour l'accès à l'ensemble des droits civiques et sociaux. Sans lui, il est quasi impossible d'obtenir une carte d'identité, de s'inscrire à l'école, d'ouvrir un compte bancaire ou d'accéder à certains programmes sociaux.

Dans les zones rurales et au sein de l'économie informelle, ce document reste inaccessible pour un grand nombre de femmes, malgré les garanties légales prévues par le gouver-

nement. Cette situation a conduit les autorités à multiplier les campagnes de régularisation de l'état civil, ciblant particulièrement les plus vulnérables.

L'État à la rescousse de celles qui sont dans le besoin

L'initiative de 2026 s'inscrit dans une dynamique amorcée depuis plusieurs années. En 2025, 1 000 femmes vulnérables ont bénéficié de jugements supplétifs tenant lieu d'actes de naissance, dans le cadre des actions liées à la Journée internationale des droits des femmes. Cette opération a touché 200 femmes par région, avec pour objectif de pallier les difficultés administratives rencontrées par de nombreuses femmes. Depuis janvier 2022, l'établissement des actes de naissance est gratuit sur l'ensemble du territoire, une mesure qui supprime un obstacle majeur pour les familles, particulièrement les plus vulnérables. L'État compense cette gratuité en remboursant les communes à hauteur de 1 000 francs CFA par acte délivré, garantissant ainsi la continuité du service.

La digitalisation de l'état civil, un pas de plus vers l'inclusion

Parallèlement aux campagnes de régularisation, le Togo s'est engagé dans une modernisation de son système d'état civil grâce au numérique. Avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), une plateforme de télédécla-

ration des naissances a été développée afin de simplifier les démarches administratives et de garantir l'enregistrement des naissances dans le délai légal de 45 jours.

Ce dispositif, expérimenté depuis avril 2024 dans la commune de Golfe 3, vise à réduire les tracasseries administratives et à rapprocher davantage l'administration des citoyens. Les premiers résultats témoignent de son efficacité : 14 800 actes de naissance ont été délivrés en huit mois, dont 5 920 à des femmes.

Depuis décembre, les citoyens peuvent également demander leurs copies d'actes d'état civil en ligne via le guichet national du service public (<https://service-public.gouv.tg/etat-civil>). Le dispositif, actuellement déployé dans 5 communes pilotes (Agoè-Nyivé 1, Golfe 1, Avé 2, Zio 2 et Lacs 1), permet de suivre l'évolution des dossiers en temps réel et garantit la confidentialité des données. L'objectif est d'étendre progressivement cette solution à l'ensemble du territoire. Il est ainsi clair que cette modernisation rapproche l'administration des citoyens et offre aux femmes un outil concret pour sécuriser leur identité et leurs droits.

Ces initiatives montrent qu'être identifié, c'est être visible et capable d'agir. Obtenir son acte de naissance, c'est comme récupérer sa place dans le monde. Pour ces femmes, être reconnue officiellement est un pouvoir concret, un moyen de s'affirmer, de s'émanciper et de bâtir leur avenir. Au Togo, l'identité civile se fait ainsi instrument de liberté.

L.M.

RÉGLEMENTATION DE LA MICRO FINANCE ET RÉPRESSION DU FAUX MONNAYAGE

Les quatre objectifs poursuivis par le gouvernement togolais

Une dynamique cohérente de modernisation et de sécurisation de l'architecture financière et monétaire

Le cadre juridique du secteur financier vient de franchir une étape décisive avec l'adoption définitive de deux textes structurants par l'Assemblée nationale du Togo. Réunis en séance plénière, les députés ont validé à l'unanimité, en seconde lecture, la loi encadrant la microfinance et celle relative à la répression du faux monnayage. Ces textes avaient préalablement été examinés et adoptés par le Sénat du Togo le 18 mars dernier.

Avec cette double adoption, les autorités entendent consolider durablement un secteur financier en pleine mutation, confronté à la fois à des défis de régulation, de sécurité et d'inclusion. La réforme de la microfinance répond à l'essor rapide de ce segment devenu essentiel pour l'accès aux services financiers, notamment pour les populations exclues du système bancaire classique. Le nouveau dispositif introduit des exigences accrues en matière de gouvernance, de transparence et de supervision des institutions. Il impose également des mécanismes renforcés de contrôle interne, tout en intégrant des obligations strictes liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Au-delà de l'encadrement institutionnel, cette loi vise à sécuriser l'épargne des usagers et à restaurer la confiance dans un secteur clé pour l'autonomisation économique des femmes, des jeunes et des acteurs du secteur informel. En parallèle, la loi sur la répression du faux monnayage vient moderniser l'arsenal juridique face à une menace devenue plus complexe et souvent transfrontalière. Le texte couvre désormais l'ensemble des formes de falsification, incluant non seulement les billets et pièces, mais aussi les instruments de paiement électroniques. Il prévoit des sanctions adaptées à la gravité des infractions et renforce les mécanismes de coopération entre États de l'espace Union Monétaire Ouest-Africaine, afin de mieux lutter contre les réseaux criminels organisés. L'adoption de ces deux lois s'inscrit dans une dynamique plus large de modernisation du cadre financier, en complément des dispositifs déjà en place en matière de lutte contre les flux financiers illicites. Elle participe à la construction d'un système plus robuste, capable de soutenir la croissance économique tout en garantissant la sécurité des transactions. Pour Essowé Georges Barcola, ce vote marque une avancée significative. Il offre au pays des outils juridiques adaptés aux réalités actuelles et renforce les fondements d'un système financier à la fois inclusif, transparent et résilient. Le Togo vient donc de franchir une étape importante dans la régulation

de son secteur financier avec l'adoption de deux lois clés : la réglementation de la microfinance et la répression du faux monnayage. Ces textes visent à sécuriser l'environnement financier, à promouvoir l'inclusion financière et à lutter contre les activités illicites.

La Réglementation de la Micro finance

La nouvelle loi sur la microfinance renforce les règles de gouvernance, de transparence et de contrôle pour protéger les épargnants et les emprunteurs. Elle impose aux institutions de microfinance des dispositifs de contrôle interne efficaces, l'adhésion aux centrales d'information sur le crédit et la collaboration avec les autorités de régulation. Cela permettra de réduire les risques d'abus et de criminalité financière.

La Répression du Faux Monnayage

La loi sur le faux monnayage vise à protéger l'intégrité de la monnaie et à lutter contre les réseaux criminels transfrontaliers. Elle prévoit des sanctions sévères pour les auteurs de faux monnayage et de contrefaçon de billets. Cette loi est conforme aux directives de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Objectifs

Ces deux lois s'inscrivent dans la vision du gouvernement togolais de bâtir un système financier et monétaire sécurisé, inclusif et résilient. Elles visent à :

- Améliorer la protection des épargnants et des emprunteurs
- Promouvoir l'inclusion financière
- Lutter contre les activités illicites et la criminalité financière
- Renforcer la confiance dans le système financier

Le ministre de l'Économie et des Finances, Essowé Georges Barcola, a souligné que ces lois sont complémentaires et traduisent la volonté du gouvernement de moderniser et de sécuriser l'architecture financière et monétaire du Togo. Il faut rappeler que, c'est réunis en 4^è séance plénière de la première session extraordinaire de l'année 2026, que les sénateurs ont adopté, le mercredi 18 mars 2026 à Lomé, à l'unanimité, le texte portant sur la réglementation de la microfinance



en République togolaise, et le projet de loi sur la répression du faux monnayage et des atteintes aux signes monétaires, en conformité avec les directives de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, UEMOA. Le président du Sénat, Barry Moussa Barqué a dirigé les travaux en présence du ministre de l'Economie et de la Veille stratégique, Essowé Georges Barcola. Ces deux lois s'inscrivent dans une dynamique cohérente de modernisation et de sécurisation de l'architecture financière et monétaire. La loi sur la réglementation de la microfinance favorise l'inclusion financière et renforce la sécurité du système, grâce à des règles plus strictes de gouvernance et de transparence. Il modernise le secteur à travers l'harmonisation régionale, l'introduction de la finance islamique et le développement des services financiers numériques. Sur le plan social, cette loi contribue à réduire les inégalités en facilitant l'accès au crédit et à l'épargne aux populations vulnérables, tout en améliorant la protection des clients grâce à des mécanismes de transparence et de médiation. Le présent projet de loi a fait l'objet d'une analyse visant à vérifier sa conformité au cadre juridique national ainsi qu'aux engagements internationaux. Il a été élaboré conformément à la Constitution du 6 mai 2024 et à la législation communautaire. Quant à la loi sur le faux monnayage, il constitue un fléau qui porte atteinte à la crédibilité et à la confiance

des citoyens. Il perturbe l'équilibre économique et financier et représente une menace pour la sécurité. Aujourd'hui, ce phénomène revêt un caractère transnational, souvent organisé et lié au développement des nouvelles technologies, d'où la nécessité d'éviter des approches différenciées. Cette loi dote l'espace communautaire d'un cadre juridique uniforme, capable d'assurer une lutte efficace contre ce fléau. Le président du Sénat, Barry Moussa Barqué, a indiqué que ce vote revêt une importance capitale pour le développement économique du Togo. Le ministre Barcola a souligné que ces deux textes sont complémentaires et traduisent la volonté du gouvernement de bâtir un système financier et monétaire sécurisé, afin d'assurer une meilleure protection de l'épargne des populations et limiter leur exposition aux risques d'abus et de criminalité financière. Il a rassuré les sénateurs que le gouvernement apportera des réponses appropriées à leurs préoccupations. Le ministre a annoncé la tenue prochaine d'un atelier réunissant l'ensemble des acteurs de la microfinance pour expliquer cette nouvelle loi et les préparer à la transition. Elles portent sur la microfinance et la répression du faux monnayage dans l'UEMOA. Ces textes complètent la loi sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ils forment un dispositif juridique cohérent. L'objectif est de moderniser et sécu-

riser le système financier togolais. La microfinance est un levier d'inclusion financière. Elle facilite l'accès aux services de base, surtout pour les femmes et les jeunes. La nouvelle loi renforce la gouvernance et la transparence. Elle améliore aussi la supervision des institutions. Désormais, chaque structure devra disposer de contrôles internes. Elle devra adhérer aux centrales de crédit. La collaboration avec les autorités devient obligatoire. La microfinance est ainsi mieux encadrée. Le faux monnayage est une menace croissante. Il fragilise la crédibilité de la monnaie et met en péril la stabilité économique. Selon le ministre Essowé Georges Barcola, ces réformes suivent la vision de Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du Conseil. Elles visent une économie compétitive et résiliente. Elles doivent aussi améliorer le climat des affaires. Le gouvernement prend en compte les préoccupations des sénateurs. Elles portent notamment sur les taux d'intérêt et l'accompagnement du secteur. Le renforcement de la Direction de la microfinance est aussi envisagé. Ces lois posent les bases d'une économie plus inclusive. Elles renforcent la sécurité financière et préparent le pays aux défis futurs.

A.I.



Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togoais Satirique d'Informations et d'Analyses

Besoin de VISIBILITÉ ?

FAITES-NOUS CONFIANCE !

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU : De la pénurie à l'équité : le Togo veut faire de l'eau un bien commun

Le 22 mars de chaque année, le Togo s'associe à la communauté internationale pour célébrer la Journée mondiale de l'eau, un rendez-vous planétaire qui rappelle que l'eau, au-delà d'être une ressource naturelle, demeure l'une des clés essentielles du développement humain. À la veille de l'édition 2026, le ministre délégué auprès du ministre de l'Aménagement du Territoire, chargé de l'Eau et de l'Assainissement, Séna Alipui, a livré un message empreint de gravité et d'espérance, appelant à une mobilisation collective pour préserver et partager équitablement cette ressource vitale.



Dans un appel solennel adressé aux institutions publiques, aux partenaires techniques et financiers, aux organisations de la société civile, aux collectivités territoriales, au secteur privé ainsi qu'aux communautés à la base, le ministre a insisté sur la responsabilité commune qui incombe à chacun. Selon lui, chaque geste de préservation, chaque initiative communautaire et chaque projet

d'infrastructure doivent converger vers un même idéal : bâtir une société plus juste où l'eau potable ne sera plus un privilège, mais le bien commun le mieux partagé.

L'eau et le genre : une source d'égalité

Placée sous le thème « L'eau et le genre : eau, source d'égalité », l'édition 2026 met en lumière une réalité

encore trop persistante : les inégalités dans l'accès à l'eau potable. Dans de nombreuses localités, ce sont en effet les femmes et les jeunes filles qui portent, au sens propre comme au figuré, le poids quotidien de la quête de l'eau.

Cette corvée silencieuse, souvent accomplie à l'aube ou à la tombée de la nuit, empiète sur leur temps d'apprentissage, fragilise leur sé-

curité et freine leur autonomisation économique. Face à cette réalité, le ministre Séna Alipui rappelle avec conviction que l'accès équitable à l'eau est aussi un levier d'émancipation sociale.

« Garantir un accès équitable à l'eau potable, c'est promouvoir l'égalité des chances. C'est libérer du temps pour l'éducation des jeunes filles, améliorer la santé maternelle et infantile et renforcer la participation des femmes à la vie économique et sociale », a-t-il déclaré.

Des progrès notables dans la desserte en eau potable

Sous l'impulsion du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, la gestion durable des ressources en eau s'est imposée comme l'une des priorités stratégiques du gouvernement togolais.

Les résultats enregistrés ces dernières années témoignent de cette volonté politique. Le taux d'accès à l'eau potable, estimé à 60 % en 2020, a atteint 72 % en 2025, avec une progression particulièrement remarquable en milieu rural où la desserte avoisine désormais 77 %.

Ces avancées sont le fruit d'efforts soutenus et d'investissements structurants : construction d'infrastructures d'alimentation en eau potable, déploiement de postes d'eau autonomes alimentés par l'énergie solaire dans plusieurs localités rurales, mais aussi modernisation des systèmes de production et de distribution dans les zones urbaines et semi-urbaines. Autant d'initiatives qui témoignent d'une ambition claire : rapprocher la source de chaque citoyen.

Malgré ces progrès, les défis demeurent, notamment face au stress hydrique observé dans certaines régions du pays. Conscient de ces enjeux, le gouvernement a franchi

une étape décisive avec l'opérationnalisation du Fonds pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Cet instrument stratégique vise à garantir un financement durable des actions de protection, de mobilisation et de valorisation des ressources hydriques nationales. Il s'inscrit également dans une dynamique de renforcement de la résilience face aux effets de plus en plus perceptibles du changement climatique.

Pour Séna Alipui, cet outil constitue une véritable boussole pour l'avenir hydrique du pays, en permettant d'anticiper les pressions croissantes sur les ressources en eau tout en assurant leur gestion rationnelle et durable.

Le ministre a également rappelé que l'accès universel à l'eau potable demeure au cœur de la vision sociale portée par le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, qui a réaffirmé cette priorité dans son adresse devant la représentation nationale ainsi que dans son message de vœux à la Nation pour l'année 2026.

Dans cette perspective, l'eau n'est pas seulement une ressource naturelle : elle devient un instrument de réduction des inégalités, de renforcement de la cohésion nationale et de consolidation du développement humain.

À travers ce message prononcé à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau 2026, le ministre délégué chargé de l'Eau et de l'Assainissement, Séna Alipui, réaffirme ainsi la détermination du gouvernement togolais, avec l'appui de ses partenaires, à poursuivre la mise en œuvre de programmes structurants pour améliorer durablement l'accès à l'eau potable, en milieux rural, semi-urbain et urbain.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL : Le Faux et usage de faux de Monsieur Kaled Adeyemi

« J'ai le plaisir d'annoncer ma nomination en qualité d'Analyste Politique et Chargé de Communication à la Présidence du Conseil du Togo. Je me réjouis de contribuer au renforcement de la communication stratégique et de l'analyse des politiques publiques, au service de l'efficacité institutionnelle et des priorités nationales de développement » a écrit, samedi dernier, le sieur Adeyemi sur sa post LinkedIn.

Rapidement, cette information a fait les choux gras des réseaux sociaux et de certaines rédactions qui malheureusement s'étaient empressées d'en parler sans pour autant prendre le temps de bien vérifier l'information.

En réalité, il s'agissait d'un fake news à la puissance N. Kaled Adeyemi ne disposait pas d'un acte de nomination à la direction de la Communication de la Présidence du Conseil. Il est juste affecté dans cette direction en qualité de jeune du programme présidentiel d'excellence. Au même moment où d'autres jeunes étaient affectés dans d'autres départements ministériels et institutions du pays.

Contrairement à ce qui est avancé dans cette annonce, plusieurs recoupements indiquent qu'il ne s'agirait nullement d'une nomination au sens

administratif du terme. En réalité, M. Adeyemi serait plutôt un bénéficiaire du Programme Présidentiel d'Excellence (PPE), un dispositif visant à former et à insérer de jeunes talents au sein de l'administration publique togolaise.

À l'issue de ce programme, les participants sont généralement affectés dans différentes structures étatiques en fonction des besoins. C'est dans ce cadre que l'intéressé aurait été orienté vers la direction de la communication de la Présidence du Conseil, au même titre que d'autres lauréats du PPE actuellement déployés dans divers ministères et institutions de la République.

Cette précision est de taille : une affectation ne saurait être assimilée à une nomination. Là où la nomination implique un acte officiel, formel et

signé par l'autorité compétente, l'affectation relève davantage d'une répartition administrative interne, sans nécessairement conférer un statut nominatif reconnu par décret ou arrêté. À ce jour, aucune décision officielle ni document administratif ne vient attester la nomination évoquée par M. Adeyemi. Cette absence d'acte formel renforce les doutes quant à la véracité de l'annonce telle que formulée.

Dans ces conditions, la communication autour de cette prétendue nomination apparaît pour le moins inexacte, voire trompeuse, mettant en lumière la nécessité de distinguer clairement entre les mécanismes d'affectation professionnelle et les procédures de nomination officielle au sein de l'administration publique togolaise.



Un autre élément vient renforcer les doutes autour de cette annonce. Le poste de directeur de la communication, précédemment occupé par Kouessan Yovodévi, est vacant depuis plusieurs semaines. Toutefois, à ce jour, aucune communication officielle n'a été faite quant à son

remplacement. Cette absence d'annonce formelle contraste avec la portée d'une nomination à un poste aussi stratégique, qui requiert normalement un acte administratif clair et public.

T.B.

CÉLÉBRATION DE LA JIDF

Un souffle nouveau pour l'autonomisation de la femme à Tsévié : «Femmes Dévouées» rassemble les actrices du changement

La Plateforme « Femmes Dévouées », a changé la donne pour les groupes féminins de la préfecture de Zio. Elle a organisé un événement inoubliable de rencontre, d'échange et de conscientisation le samedi 21 mars 2026 à l'Hôtel Mélissa à Tsévié. Cette rencontre, qui rentre dans le cadre de la célébration de la journée internationale des droits des femmes, a rassemblé plusieurs dizaines de femmes, y compris des dirigeantes d'associations féminines et des membres de cette plateforme, toutes partageant un objectif commun : renforcer le rôle et l'impact des femmes dans la société.



Placée sous le signe de l'engagement et de la convivialité, cette journée avait pour objectif principal de catalyser l'action féminine et de fournir des outils essentiels pour un développement durable et inclusif. Le thème choisi pour cette année, «Droits — Justice - Action : pour toutes les femmes et les filles», a servi de fil conducteur aux riches discussions. «En créant un espace dédié à l'échange de bonnes pratiques, au partage d'expériences et à la mutualisation des ressources, la plateforme ambitionne de renforcer la capacité d'action collective du tissu associatif et d'amplifier son impact sur le terrain » a expliqué Mme Kagninga, avant de poursuivre : « Au-delà de cette mission de coordination et de renforcement organisationnel, la plateforme s'investit activement dans un domaine crucial pour le développement social et économique : l'autonomisation des femmes et des jeunes filles par la formation entrepreneuriale ». Consciente du potentiel inexploité et des défis spéci-

fiques auxquels elles font face, elle propose des programmes de formation ciblés. Ces parcours visent à leur fournir les compétences essentielles (gestion, marketing, finance, numérique) et le soutien nécessaire pour concevoir, lancer et pérenniser leurs propres projets d'entreprise.

Le leadership associatif : pilier de l'action féminine
La première session a mis en lumière un pilier essentiel de l'action associative : le rôle des responsables. La responsable de la plateforme Femmes Dévouées, a présenté les enjeux, les responsabilités et les opportunités inhérentes à cette fonction. Elle a souligné l'importance d'une vision claire, d'une capacité de mobilisation et d'une éthique irréprochable pour guider efficacement les membres, plaider leur cause et concrétiser des projets porteurs. Les échanges qui ont suivi ont permis de partager des expériences et de consolider les bonnes pratiques en matière de gouvernance associative.

Les réseaux sociaux : un levier puissant, à utiliser avec discernement
Le second temps fort de la rencontre a plongé les participantes au cœur des enjeux contemporains avec la présentation sur « L'usage des réseaux sociaux par les femmes ». Animée par Monsieur Abasse ISSAKA, directeur de publication le Magnan Libéré, cette intervention a démystifié le monde numérique, en soulignant à la fois les opportunités immenses qu'offrent les plateformes en ligne pour l'information, la promotion d'activités, le commerce et le plaidoyer, mais aussi les risques potentiels. Monsieur Abasse a insisté sur l'importance d'une utilisation consciente et sécurisée des réseaux sociaux. Il a prodigué des conseils pratiques pour naviguer dans cet environnement digital, déjouer les pièges de la désinformation et du cyber harcèlement, et transformer ces outils en véritables alliés pour l'autonomisation économique et sociale des femmes. Lors de cette rencontre, la présidente du Réseau des Femmes en Action pour le Développement, (REFAD) Mme Madame Apolline FANGUIBE DOUTI a pris la parole pour réaffirmer avec force les objectifs fondamentaux de leur association. Elle a également saisi l'occasion de son intervention pour mettre en lumière les nombreuses activités déjà menées, soulignant les progrès réalisés et l'impact positif de leur engagement sur le terrain en faveur des femmes. Un autre moment clé de cette assemblée a été l'installation officielle du bureau de la nouvelle plateforme, dénommée «Femmes Dévouées». Composée d'une équipe dynamique de 11 membres, cette structure, prête à relever les défis, sera dirigée par Mme Sylvie Niéma KAGNINGA. Reconnue pour son double parcours de journaliste et d'entrepreneure, et sera accompagnée de sa vice-présidente, Mme Christine AMAGAH, coiffeuse. Mme KAGNINGA apporte à ce poste une expertise précieuse et une vision stratégique, promettant de guider la plateforme vers de nouvelles réalisations en matière d'autonomisation et de promotion des femmes. En clôture de cette journée riche en enseignements et en partages, les participantes, par la voie de MONSIEUR Innocent TCHONDE, chef quartier de Davié Tomé, et le Reine mère de Togblécopé Fidupkui, madame ATOKOU Adjo Cécile, ont exprimé leur gratitude envers la plateforme Femmes Dévouées pour cette initiative salutaire. Les liens tissés et les connaissances acquises renforceront sans aucun doute la capacité d'action des associations présentes. La plateforme Femmes Dévouées réaffirme ainsi son engagement indéfectible à accompagner les femmes sur le chemin de l'autonomie et de la pleine participation citoyenne.

Tata Sylvie

Courtes contre la montre

L'Aid El Fitr célébrée !

Le vendredi 20 mars 2026, la communauté musulmane du Togo a célébré la fin du Ramadan avec une grande prière solennelle sur le terrain du CERFER à Lomé. Cette cérémonie religieuse a réuni plusieurs personnalités, dont le Président de l'Assemblée nationale, Son Excellence Prof. Komi Selom Klassou, qui représentait le Président du Conseil, S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé. L'Aid el-Fitr, qui marque la fin du mois de jeûne et de prière, a été placée cette année sous le signe de la paix, de la solidarité et du vivre-ensemble. La présence des plus hautes autorités du pays à cette célébration témoigne de leur attachement aux valeurs de tolérance, de respect mutuel et de coexistence pacifique entre les différentes confessions religieuses du Togo. L'imam principal de la Mosquée centrale de Lomé, El Hadj Agoro Zakaria, a dirigé la prière et a formulé des vœux de paix, de sécurité et de prospérité pour le pays. Il a également appelé les Togolais à privilégier la cohésion sociale et à cultiver la fraternité entre les différentes communautés. « Que règne au Togo la prospérité et l'harmonie. J'exhorte tous les fils et filles de notre pays à privilégier la cohésion sociale et à cultiver la fraternité entre les différentes communautés », a déclaré l'imam. La célébration de l'Aid el-Fitr au Togo confirme une nouvelle fois l'ancrage des valeurs de fraternité et d'unité nationale, et témoigne de la détermination du pays à promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région.

La monnaie numérique surpasse les banques traditionnelles

Un récent rapport annuel de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) sur l'évolution des services financiers numériques dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) indique que le secteur connaît une croissance galopante. Cet état de chose est dû au fait que la monnaie électronique s'impose comme principal moteur de la transformation financière dans la région. Des millions de personnes sont rapprochés de l'économie formelle avec le développement rapide de la monnaie numérique dans l'UEMOA. En effet, en 2024, le nombre total de comptes de monnaie électronique a atteint 248 millions contre 209 millions en 2023, soit une hausse de près de 18,99 % sur un an. L'activité transactionnelle suit la même tendance, avec une progression de 27 % en volume et de plus de 20 % en valeur, pour atteindre 160 415 milliards de FCFA en 11 milliards d'opérations. Le nombre de comptes actifs a franchi le cap de 76,86 millions, enregistrant une hausse de 11,62 % par rapport à 2023. Le taux d'activité des comptes ouverts s'établit à 30,9 %, signe d'un usage croissant des services numériques. Les établissements de monnaie électronique détiennent 70,88 % de ces comptes, éclipsant largement les banques traditionnelles (28,36 %).

Les meilleures performances dans l'Uemoa en 2025

Après 2023, le Togo confirme sa position de leader numérique dans la sous-région. En 2025, Yas Togo et Moov Africa Togo occupent respectivement le 1er et le 2ème rang en matière de qualité d'expérience client de l'internet mobile au sein de l'Uemoa. Ce qui fait du Togo, le pays ayant proposé les meilleures performances de l'internet mobile dans la zone. C'est ce qui ressort du dernier rapport de Nperf, plateforme internationale et indépendante de référence en matière d'évaluation de la qualité d'expérience utilisateur des services internet. L'évaluation, rapportée par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), a porté sur cinq indicateurs clés de la qualité d'expérience de l'internet mobile : le débit moyen descendant, le débit moyen montant, la latence, la navigation web et le streaming vidéo. Au niveau national, les deux opérateurs affichent de bonnes performances sur le réseau 4G, qui représente près de 85 % du trafic internet national, avec des débits descendants dépassant les 50 Mb/s. À l'échelle du continent africain, ils figurent parmi le top 10, positionnant ainsi le Togo parmi les pays offrant les meilleures expériences de l'internet mobile en Afrique. Si ces performances ont été salués par le gendarme des télécoms, il exhorte tout de même les deux opérateurs «à poursuivre cette dynamique d'amélioration continue en se rapprochant des meilleurs opérateurs afin d'offrir aux consommateurs togolais une expérience de plus en plus satisfaisante».

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC

Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL

Niema KANGNIGA | +228 91 77 16 31

INFOGRAPHIE

LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE

Rad Graphic Sarl U

2 000 exemplaires

EXPLOITATION FORESTIÈRE ILLÉGALE : Les forestiers ne dorment pas les nuits Ce qui change dans l'exploitation et les coupes de bois dans les forêts au Togo

Un nouveau cadre réglementaire redéfinit les activités forestières au Togo. Depuis le 17 mars 2026, un arrêté du ministère de l'Environnement fixe les règles pour les attestations, autorisations, permis et agréments dans la filière forestière.



Désormais, toute coupe de bois nécessite une autorisation préalable. Les propriétaires de plantations âgées d'au moins trois ans doivent obtenir une attestation de reboisement avant toute exploitation. Le transport de produits forestiers est également encadré : il faut une autorisation et un permis de circulation. Autre changement : l'importation et l'exportation de produits forestiers sont strictement réglementées. L'agrément d'importateur est valable dix-huit mois, celui d'exportateur un an.

Ces mesures visent à rendre le secteur plus transparent et plus efficace, tout en alignant le Togo sur les standards internationaux et en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, ce nouveau cadre s'inscrit dans la politique plus large du pays pour la protection des forêts, avec le programme national de reboisement qui ambitionne la plantation d'un milliard d'arbres d'ici 2030.

En effet, Selon le Colonel Bleza Mangola, Directeur régional du ministère dans la Maritime, les forestiers travaillent 24 heures sur 24. « Si une information nous parvient qu'une exploitation se fait à 22h ou à 23h, nos actions de contrôle ne sont pas procrastinées. On ne peut pas attendre le lendemain », affirme-t-il.

Des exploitants nocturnes veulent contourner la loi !

La réglementation en vigueur est pourtant claire : même lorsqu'un exploitant est titulaire d'un titre légal, les activités de coupe doivent s'effectuer en pleine journée, généralement entre 6h et 17h. Au-delà de ces horaires, toute activité devient irrégulière.

Cependant, pour échapper aux dispositifs de surveillance, certains opérateurs déplacent leurs activités en pleine nuit. « Les tronçonneuses se font entendre à 22h, à 2h ou à 4h du matin. C'est toujours pour échapper au contrôle. Ils pensent que, parce

qu'il fait nuit, le forestier ne viendra pas », explique le Colonel Mangola. Face à cette stratégie d'évitement, les équipes forestières ont adapté leur dispositif. Des descentes nocturnes sont régulièrement organisées, avec des interventions ciblées sur la base de renseignements recueillis sur le terrain. « Ceux qui ont été appréhendés à 2h du matin ou à minuit savent que nous sommes capables d'intervenir à n'importe quelle heure », insiste le Directeur régional.

L'enjeu est avant tout environnemental. Attendre le lever du jour pourrait aggraver considérablement les pertes. « Nous n'allons pas attendre le lendemain pour que, au lieu d'arrêter les dégâts à deux arbres, nous arrivions sur un site le lendemain où 50 ou 100 arbres ont déjà été abattus », prévient-il.

Les exploitations nocturnes constituent aujourd'hui l'une des principales difficultés rencontrées par les services forestiers. Elles témoignent de la pression persistante exercée sur les ressources forestières et de la nécessité d'un contrôle rigoureux et continu.

Une approche fondée sur la prévention

Selon M. ANTHE Komi, Juriste environnementaliste et Directeur de l'inspection des ressources forestières, la stratégie du ministère ne se limite pas à une réaction face aux infractions constatées.

« Il y a beaucoup de difficultés, c'est vrai. Mais il faut dire qu'en réalité, le ministère ne fait pas seulement un contrôle curatif », souligne-t-il.

Pour ce dernier, deux types de contrôles sont mis en œuvre : le contrôle préventif et le contrôle curatif. « La base même du contrôle, c'est normalement le contrôle préventif, parce que cela met en exergue le principe de gestion participative », a ajouté M. Anthé Komi, Inspecteur des ressources forestières au Togo. Il rappelle que plusieurs principes structurants ont été posés en 1992 à

l'occasion de la Conférence de Rio, marquant un tournant dans la gouvernance environnementale mondiale. Ces principes ont depuis inspiré les législations adoptées par les États en matière de gestion durable des écosystèmes.

Parmi eux figure le principe de gestion participative, que l'inspecteur considère comme central.

Pour illustrer les enjeux, M. ANTHE Komi évoque l'évolution du paysage togolais. Dans les années 1970 et 1980, la couverture forestière était nettement plus dense. Les populations se souviennent encore des éléphants traversant les axes routiers à proximité de l'aire protégée de Kéran. Aujourd'hui, ces scènes appartiennent au passé. « Vous pouvez regarder à perte de vue : la végétation n'est plus ce qu'elle était », constate-t-il.

Pour le juriste, cette dégradation traduit un déficit d'appropriation



Col/Dr BLEZA Mangola - DRM/MERFPCCC

des politiques de conservation. La gestion participative suppose que les communautés comprennent le bien-fondé des mesures adoptées par l'État. Sans cette adhésion, la loi est perçue comme une contrainte extérieure plutôt que comme un outil de protection collective.

Cette approche préventive consiste à sensibiliser les exploitants, à renforcer l'information sur la réglementation en vigueur et à associer les communautés locales à la surveillance des ressources forestières. L'objectif

est d'anticiper les infractions plutôt que d'intervenir uniquement après les dégâts.

Pour soutenir ces opérations ininterrompues, le ministère, depuis quelques semaines, a lancé un programme de sensibilisation à travers toutes les régions du pays. L'objectif est de préserver le couvert forestier national, à faire respecter la réglementation et à dissuader toute tentative de contournement des dispositifs légaux.

T.B.

CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

Adoption finale de quatre lois : des avancées législatives au Togo

L'Assemblée nationale a clôturé, ce lundi 23 mars 2026, les travaux de sa première session extraordinaire de l'année, convoquée à la demande du Président du Conseil, conformément à l'article 12, alinéa 3, de la Constitution. Ouverte le 24 février 2026, cette session aura été marquée par une intense activité parlementaire et une forte mobilisation des députés ainsi qu'une participation active du gouvernement.

La séance a été marquée par le discours de clôture de Son Excellence Professeur Komi Selom Klassou, Président de l'Assemblée nationale, en présence de Gilbert Bawara, Ministre des Relations avec le Parlement et les Institutions, du Professeur Komla Dodzi Kokoroko, Ministre de l'Environnement, des Ressources Forestières, de la Protection Côtière et du Changement Climatique, de Essowè Georges Barcola, Ministre des Finances et du Budget et de Mme Mazamesso Assih, Ministre du Développement à la Base et de l'Économie Sociale et Solidaire.

Le Président de la première chambre du Parlement a indiqué dans son discours de circonstance qu'au total, sept projets de loi majeurs ont été adoptés en quatre semaines, ce qui traduit une volonté affirmée de renforcer les fondements sécuritaires, énergétiques, économiques et environnementaux du pays.

Dans le domaine de la sécurité, les députés ont autorisé la prorogation de l'état d'urgence dans la région des Savanes pour une durée de 12 mois, afin de soutenir les forces de défense et garantir la protection des populations.

Dans le secteur de l'énergie, l'actualisation du cadre réglementaire du gazoduc de l'Afrique de l'Ouest marque une avancée vers le renforcement de la souveraineté énergé-

tique.

Sur le plan économique et financier, des textes importants ont été adoptés pour lutter contre le blanchiment de capitaux et préserver l'intégrité du système monétaire, notamment à travers la répression du faux-monnayage au sein de l'UEMOA.

L'économie nationale a également été au cœur des réformes, avec des mesures en faveur de l'entrepreneuriat, notamment le transfert des missions du FAIEJ à l'ADPME et la réglementation de la microfinance, visant à offrir de nouvelles opportunités aux jeunes et aux femmes.

Enfin, la modernisation de la législation environnementale vient répondre aux défis climatiques et écologiques, confirmant l'engagement du pays en faveur du développement durable.

Par ailleurs, le Président de l'Assemblée nationale a insisté sur la dimension collective de ces avancées, rappelant que « nul ne peut applaudir d'une seule main », soulignant ainsi l'importance de la synergie entre le gouvernement, les députés et les autres institutions.

Il a également rendu hommage au Président du Conseil, qui a sollicité la convocation de cette session extraordinaire.

« Je tiens à saluer la vision de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président du Conseil. C'est sous son impulsion



éclairée, et à sa demande, que cette session extraordinaire a été convoquée. Par cet acte, il a réaffirmé sa confiance en l'institution parlementaire pour sculpter l'avenir de notre Nation. », a-t-il souligné.

Le Président de l'Assemblée nationale a, par ailleurs, exprimé sa reconnaissance aux députés pour leur engagement et la qualité des débats, ainsi qu'aux membres du gouvernement pour leur disponibilité et leur esprit de collaboration, ayant permis d'améliorer la qualité des textes adoptés.

« J'entrevois une triple volonté : au Gouvernement, la diligence de l'action pour une mise en œuvre efficace ; au Parlement, la rigueur de la vigilance pour un contrôle constant ; au Citoyen, la fierté de l'appropriation pour faire de ces réformes un progrès vivant. C'est dans cette convergence sacrée des engagements que réside la force invincible d'un peuple uni. », a-t-il déclaré.

Il a enfin annoncé les prochaines échéances parlementaires, notamment l'ouverture de la première session ordinaire le 7 avril 2026, qui coïncidera avec un événement majeur : l'accueil à Lomé de la 17^e Conférence des présidents d'Assemblée et de section de la région Afrique de la Francophonie.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME : Le MATGLAC et la DECT de l'ONU renforcent leur coopération stratégique

Le ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des affaires coutumières (MATGLAC) a tenu, ce lundi 23 mars 2026, une importante séance de travail avec une délégation de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) des Nations Unies, conduite par Mme Nathalie Gherman, Sous-secrétaire générale d'Organisation des Nations Unies et Directrice exécutive de ladite structure.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mission stratégique effectuée au Togo par la DECT du 23 au 31 mars 2026, à la suite de l'invitation du gouvernement togolais. Elle constitue une visite de suivi de l'évaluation conduite en 2019, visant à mesurer les progrès réalisés par le pays en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, tout en identifiant les axes de renforcement de la coopération avec le système des Nations Unies. Présidée par le ministre de l'Administration territoriale, le colonel Awaté Hodabalo, la séance de travail s'est tenue en présence du Secrétaire général du ministère, M. Esso Koudjoou, du Directeur des cultes, le colonel Béléï Bédiani, et du Directeur de la chefferie traditionnelle, le commissaire Vondoly Kodjo. Les échanges ont porté sur les efforts déployés par les autorités togolaises pour répondre aux vulnérabilités identifiées lors de la précédente mission, ainsi que sur les retombées concrètes de ces actions sur le terrain.

Au cours des discussions, la cheffe de délégation onusienne a salué les avancées significatives enregistrées par le Togo, notamment dans les domaines de la prévention et de la résilience face aux menaces sécuritaires. Elle a également mis en avant l'approche inclusive adoptée par les autorités togolaises, impliquant l'ensemble des composantes de la société. « La visite de travail a pour objectif d'enregistrer les progrès réalisés par le Togo dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, mais aussi d'identifier les domaines dans lesquels les Nations Unies et leurs agences partenaires peuvent apporter un appui supplémentaire », a-t-elle indiqué. Elle a, par ailleurs, souligné le rôle déterminant du ministère en charge de l'administration territoriale dans la mise en œuvre d'une approche globale, impliquant notamment les autorités locales, les chefs traditionnels, les leaders religieux, ainsi que les jeunes et les femmes, en vue de renforcer la cohésion sociale et la

silience des communautés. La délégation a également relevé l'importance des efforts du Togo en matière de coopération sous-régionale, saluant le rôle du pays dans la stabilité et la sécurité de la région ouest-africaine. De son côté, le ministre de l'Administration territoriale a présenté la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, articulée autour de trois axes majeurs : « Le Togo a opté pour une lutte contre le terrorisme fondée sur trois axes : la prévention, la résilience et la riposte. La prévention se traduit notamment par l'anticipation, avec la mise en place de l'opération Koundjouaré dès 2018, bien avant les premières attaques. Le deuxième axe concerne la résilience, à travers le renforcement de la solidarité nationale et le rapprochement de l'État des populations, illustré par des initiatives comme le Programme d'urgence pour la région des Savanes (PURS). Enfin, le troisième axe repose sur la



riposte militaire, renforcée avec l'instauration de l'état d'urgence dans la région des Savanes. Dans cette dynamique, notre ministère joue un rôle central, en mobilisant l'ensemble des relais territoriaux : gouverneurs, préfets, maires ainsi que les chefs traditionnels et les leaders religieux, pour assurer la sensibilisation, la cohésion sociale et la collaboration avec les forces de défense et de sécurité. » Le ministre a également insisté sur l'importance du maillage territorial et de l'implication des autorités traditionnelles et religieuses, véritables relais entre l'administration et les po-

pulations, dans la réussite des actions de prévention et de sensibilisation. Ces efforts soutenus s'inscrivent dans la vision stratégique impulsée par le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, pour qui la protection des citoyens et la sécurité nationale demeurent une priorité absolue. Cette séance de travail marque ainsi une étape importante dans le renforcement du partenariat entre le Togo et les Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme, avec pour ambition commune de consolider les acquis et de poursuivre les efforts en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la sous-région.

MISSION DU COMITÉ CONTRE LE TERRORISME DE L'ONU AU TOGO : L'évaluation des avancées et renforcement de la coopération sécuritaire

Du 23 au 31 mars 2026, le Togo accueille une mission stratégique du Comité contre le terrorisme des Nations Unies, conduite par Nathalia Gherman. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique de consolidation de la coopération internationale en matière de sécurité et de lutte contre les menaces terroristes.



L'objectif principal de cette mission est d'évaluer les progrès réalisés par le Togo dans la lutte contre le terrorisme, tout en identifiant les axes d'amélioration susceptibles de renforcer durablement les capacités nationales. La cérémonie d'ouverture, tenue le lundi 23 mars à Lomé, a été présidée par le ministre de la Sécurité, le Colonel Calixte Batossie Madjoulba, en présence de plusieurs membres du gouvernement ainsi que de partenaires techniques et institutionnels

engagés dans ce combat. Prenant la parole à cette occasion, le ministre a souligné l'importance de cette visite : « Cette mission constitue une opportunité précieuse pour partager nos expériences, évaluer nos dispositifs et mieux cerner les défis persistants. » Les travaux de la mission porteront sur des domaines stratégiques clés, notamment : la justice pénale, la lutte contre le financement du terrorisme, la sécurité des frontières, la préven-

tion de l'extrémisme violentes technologies appliquées à la sécurité, les droits humains et la dimension genre. À travers cette initiative, le Togo réaffirme son engagement à collaborer étroitement avec ses partenaires internationaux afin de promouvoir une sécurité durable et de renforcer sa résilience face aux menaces terroristes, dans un contexte régional marqué par des défis sécuritaires croissants.

SANTÉ PUBLIQUE La mobilisation constante au Togo pour éradiquer la poliomyélite

La lutte contre la poliomyélite est une priorité au Togo. Ses ravages sont bien connus, car il s'agit d'une maladie hautement contagieuse. Le pays multiplie donc les initiatives pour protéger les enfants et consolider les acquis en matière de santé publique.

À travers des campagnes de vaccination, le renforcement de la surveillance épidémiologique et la mobilisation à tous les niveaux de la société, les autorités sanitaires poursuivent un objectif clair : éliminer durablement la circulation du virus sur le territoire.

La cible
La poliomyélite touche principalement les enfants de moins de cinq ans. Elle peut entraîner des paralysies irréversibles et, dans certains cas, conduire à la mort. Bien qu'elle ait reculé de manière significative dans de nombreuses régions du pays grâce à la vaccination, la vigilance reste indispensable. Dans ce contexte, le Togo s'inscrit dans la dynamique internationale visant à parvenir à l'éradication complète de la maladie. Au cœur de la stratégie togolaise se trouvent les campagnes nationales de vaccination. Organisées périodiquement, elles mobilisent des milliers d'agents de santé, de volontaires et de relais communautaires à travers tout le pays. Leur mission consiste à administrer gratuitement les doses de vaccin oral aux enfants, y compris dans les zones les plus reculées. Ces opérations de grande envergure permettent de toucher un nombre important d'enfants en un temps réduit. Elles sont souvent accompagnées d'activités destinées à informer les parents sur l'importance de la vaccination et à dissiper les réticences éventuelles.

Une nouvelle campagne

Le pays a lancé une nouvelle grande offensive contre la polio chez les enfants de 0 à 59 mois. La campagne est organisée en deux phases par le ministère de la Santé, de l'Hygiène publique, de la Couverture sanitaire universelle et des Assurances. Le premier tour s'est déroulé du 12 au 14 mars 2026 et le second est prévu du 16 au 18 avril de la même année. À l'issue de cette initiative salubre, davantage d'enfants seront protégés contre le poliovirus. Un cas unique de polio détecté dans la région Centrale le 20 février a suffi à amener le gouvernement à déclencher une riposte immédiate, une disposition qui montre le niveau de vigilance de l'État et la capacité de surveillance épidémiologique du pays. Il est question de vacciner au moins 95 % des enfants de la tranche d'âge susmentionnée. La population cible est estimée à 1 778 500 enfants de moins de 5 ans. La campagne, assurent les pouvoirs publics, est mise à profit pour rechercher activement dans les ménages les cas de paralysie flasque aiguë, afin de renforcer la surveillance de la poliomyélite dans le pays. La vaccination est entièrement gratuite et, pour atteindre toutes les familles, les autorités sanitaires ont opté pour une stratégie de proximité. Le Togo consolide ainsi ses progrès réalisés dans la lutte contre la poliomyélite grâce à son engagement plus large en faveur d'un système de santé plus résilient et d'une meilleure protection des générations futures.



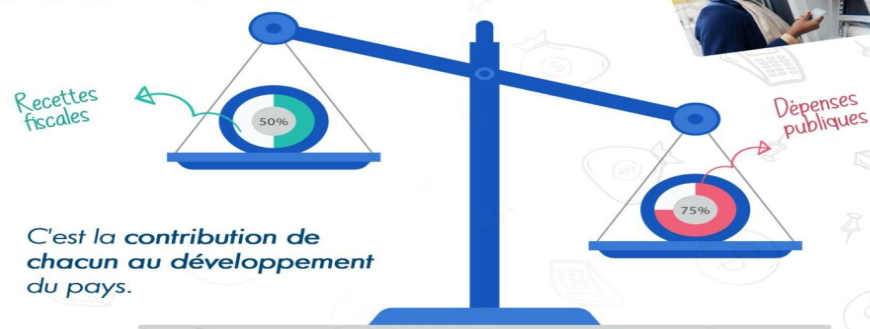
OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

7 CHOSES A SAVOIR SUR LES IMPOTS

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

1 L'impôt, qu'est-ce que c'est ?

L'impôt est une contribution obligatoire versée par les citoyens à l'Etat pour financer les dépenses publiques (écoles, hôpitaux, routes, sécurité...)



2 Les différents types d'impôts

Il existe plusieurs types d'impôts. En voici quelques exemples :



Impôt sur les revenus : payé sur le salaire ou les bénéfices



TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) : Pour tout achat, la TVA est incluse dans le prix



Taxe foncière : sur les terrains ou les bâtiments.



Impôt sur les sociétés : payé par les entreprises.



Tous ces impôts participent au fonctionnement de l'Etat. Leur instauration, leur calcul, leur perception et leur contrôle sont encadrés par le Code Général des Impôts et la Loi des Finances votés à l'Assemblée Nationale.

3 Qui doit payer les impôts ?



Travailleurs indépendants : artisans, commerçants, professions libérales



Travailleurs salariés, Fonctionnaires, Propriétaires de terrains ou d'immeubles



Les entreprises, les administrations publiques, les organisations à but non lucratif, les associations...



Les consommateurs



Nous sommes tous concernés par l'impôt : que ce soit directement (revenus, entreprises) ou indirectement (TVA sur les achats).

4 Qui collecte les impôts ?

L'Office Togolais des Recettes (OTR) est une institution publique créée pour assurer la collecte efficace des impôts et taxes au Togo.



L'OTR a pour missions principales :

- la mobilisation des ressources fiscales et douanières ;
- la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- la modernisation des services fiscaux et
- la promotion du civisme fiscal.



Son objectif est d'assurer une collecte transparente, équitable et de contribuer au développement socio-économique du Togo.

5 Où vont nos impôts collectés ?

L'argent que vous payez sous forme d'impôt est versé au Trésor Public, qui est la caisse centrale de l'Etat.



Le Contribuable
Citoyen, commerçant, entreprise... etc. déclare ses activités et revenus, puis paie ses impôts à



L'administration fiscale
Elle collecte les impôts et taxes, contrôle les déclarations et veille à la conformité fiscale.



La caisse de l'Etat
L'OTR reverse l'argent collecté au Trésor Public, qui l'utilise pour financer les écoles, hôpitaux, routes, payer les fonctionnaires, soutenir les projets de développement.

6 Pourquoi payer ses impôts ?

Les impôts sont utilisés pour financer les dépenses publiques, notamment dans :

L'éducation



Salaires des enseignants, construction d'écoles, fournitures pédagogiques

Les infrastructures



Construction de routes, ponts, écoles, hôpitaux, réseaux d'eau et d'électricité

Les services publics



Fonctionnement des ministères, préfectures, mairies, gestion des déchets, reboisement, protection des ressources naturelles

La santé



Assurance maladie universelle, équipements médicaux, hôpitaux publics, salaires du personnel soignant

La sécurité



Maintien de l'ordre, protection des citoyens, lutte contre la criminalité, défense du territoire, sécurité aux frontières, soutien en cas de crise.

La culture



Musées, bibliothèques, centres culturels, festivals, stades, terrains de jeux, soutien aux fédérations sportives, maisons des jeunes.

7 Comment avoir les vraies informations sur les impôts ?

Désormais contactez notre centre de contacts

8201

Une équipe dédiée répond à vos demandes de renseignements et d'informations.

Lundi - vendredi | 07h - 19h



ou scannez le QR code pour accéder à notre portail web

